

Les jouets contenant du chrome VI sont-ils sûrs pour les enfants ?



→ QU'EST-CE QUE LE CHROME ?

Le chrome est un métal lourd présent sous différentes formes dans l'environnement. On le trouve dans les roches, le sol, les animaux et les plantes. Le chrome métallique est dur, friable et très résistant à la corrosion. Plusieurs composants du chrome sont utilisés dans le cadre de processus industriels. Le chrome est souvent appliqué sur d'autres métaux pour former une couche protectrice et attrayante, ou est ajouté à l'acier pour l'endurcir et former de l'acier inoxydable.

Les sels de chrome existent sous différentes formes, les formes trivalente (chrome III) et hexavalente (chrome VI) étant les deux plus répandues. On peut trouver du chrome VI dans des pigments contenant du chromate pour des teintures, des peintures, des encres et des plastiques, dans des inhibiteurs de corrosion, dans du cuir tanné au chrome et dans du bois traité à l'arséniate de cuivre et de chrome. Des jouets peuvent être fabriqués à partir de matériaux contenant du chrome VI.

→ QUELS SONT LES RISQUES POUR LA SANTÉ DU CHROME VI ?

L'une des deux formes les plus répandues, le chrome III, est un élément nutritif requis dont la toxicité est très faible. Le chrome VI est plus toxique, a des propriétés irritantes, peut provoquer des réactions allergiques et est connu pour être à l'origine de cancers en cas d'inhalation sur le lieu de travail. De récentes études ont montré que le fait d'ingérer du chrome VI présent dans l'eau potable pouvait provoquer différents types de cancers du

système gastro-intestinal sur des animaux de laboratoire. A l'heure actuelle, on ne peut exclure le fait que le chrome VI puisse également provoquer des cancers chez les humains en cas d'absorption par voie orale.

→ POURQUOI LE CHROME VI PRÉSENT DANS LES JOUETS EST-IL PARTICULIÈREMENT PRÉOCCUPANT ?

Les enfants sont susceptibles de sucer ou de mâchouiller des jouets, voire d'en avaler certaines petites parties. Ils risquent donc d'ingérer du chrome VI qui pourrait être libéré par ces jouets.

→ QUELLES MESURES SONT PRISES POUR GARANTIR LA SÉCURITÉ DES JOUETS ?

La directive européenne relative à la sécurité des jouets définit les règles pour la commercialisation des jouets produits ou importés dans l'UE. Elle fixe des seuils de migration stricts pour 17 éléments, dont le chrome, et ce pour tous les jouets vendus dans l'Union. Les « seuils de migration » correspondent à la quantité maximale d'un composant chimique autorisée à être transférée d'un jouet à un enfant. Ils garantissent qu'il n'y a aucun effet sur la santé.

→ QUE PUIS-JE FAIRE POUR M'ASSURER QUE LES JOUETS NE PRÉSENTENT PAS DE DANGER ?

Regarder l'étiquette CE sur le jouet ou l'emballage garantissant que le jouet respecte toutes les règles de l'UE en matière de sécurité, lesquelles figurent parmi les plus sévères au monde. Acheter des jouets dans des magasins dignes de confiance et contrôler les jouets offerts ou achetés d'occasion. Les jouets anciens pourraient ne pas répondre aux normes de santé actuelles.

→ QUELLES SONT LES CONCLUSIONS DE CET AVIS SCIENTIFIQUE ?

La dose virtuellement sûre du chrome VI a été abaissée à la suite de récentes études parues depuis la dernière révision de la directive européenne relative à la sécurité des jouets, en 2009. Selon l'avis du SCHER, les seuils de migration actuels prévus pour le chrome VI dans les jouets devraient être révisés afin de tenir compte de cette valeur revue à la baisse. De plus, afin de tenir compte de l'ingestion de chrome VI à partir d'autres sources telles que l'eau potable et l'environnement, le SCHER recommande de réduire au niveau le plus faible possible toute exposition supplémentaire au chrome VI présent dans les jouets en utilisant les meilleures technologies disponibles.

Cette fiche d'information est fondée sur l'avis scientifique du comité scientifique indépendant des risques sanitaires et environnementaux (SCHER) intitulé "Chromium VI in toys".

Février 2015

Cet avis est disponible à l'adresse suivante:
http://ec.europa.eu/health/scientific_committees/environmental_risks/opinions/index_en.htm